

Conditions :

Avoir au moins 3 ans de pratique instrumentale et être inscrit à l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh.

Les frais d'inscriptions et l'adhésion à l'association sont à la charge des familles.

Tout élève inscrit à l'EMDTKB, ayant moins de 26 ans et habitant la CCKB a le droit à un prêt d'instrument gratuit d'un an renouvelable 2 fois (les instruments concernés par ce dispositif : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flute, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Accordéon diatonique, Accordéon chromatique, Harpe Celtique, Xylophone).

Informations :

Au secrétariat de l'EMDTKB : 02.96.29.35.98 /accueil@emdtkb.org

Les dossiers d'admission sont à retirer au secrétariat de l'EMDTKB.

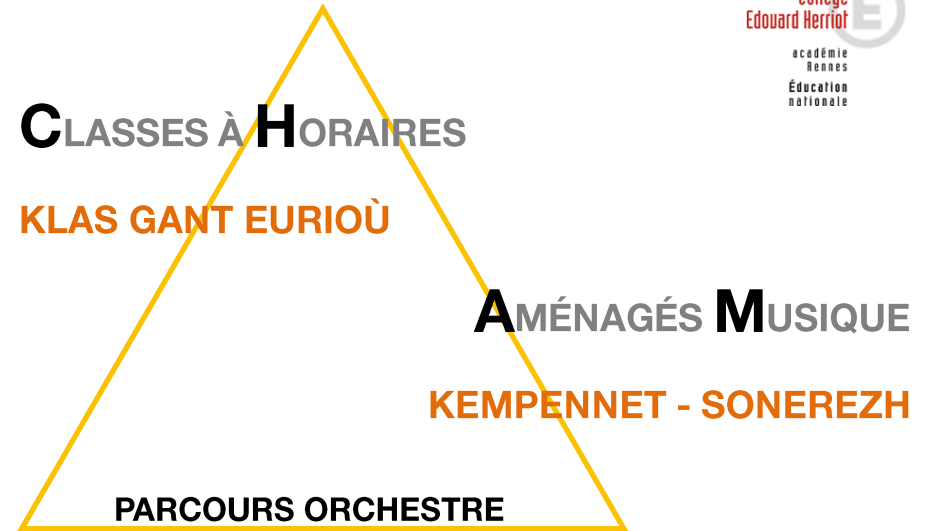
Une commission composée de membres de l'EMDTKB, du professeur d'éducation musicale et du principal étudiera les demandes début juillet.

Les familles seront informées par le collège à l'issue de la commission.

CONTACTS:

COLLÈGE EDOUARD HERRIOT
13, Place Pors Moëlou
22110 ROSTRENEN
Tél : 02.96.29.01.19
ce.0221038j@ac-rennes.fr
www.edouard-herriot.fr

EMDTKB
6 rue Abbé Gibert
22110 ROSTRENEN
Tél : 02.96.29.35.98
accueil@emdtkb.org



**PARCOURS ORCHESTRE en
Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)
au collège Édouard HERRIOT et
à l'École de Musique Danse et Théâtre
du Kreiz Breizh**

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par la pratique instrumentale en orchestre la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans ce domaine dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (B.O. n° 31 du 29 août 2002).

La section est ouverte à tous les élèves motivés, ayant au moins 3ans de pratique instrumentale et/ou issus de l'orchestre Démos.

Instruments concernés : Cordes, Vents, percussions et harpe.

Objectifs :

- Création de l'orchestre des jeunes du Kreiz Breizh
- Acquérir une technique rendant l'élève autonome dans sa pratique instrumentale au sein d'un orchestre
- Enrichir ses compétences culturelles afin de favoriser la réussite scolaire,
- Mieux articuler les temps de formation scolaire et l'enseignement musical spécialisé,

Au terme du cursus des quatre années de collège en classe à horaires aménagés en musique, l'élève pourra disposer

- d'une mémoire musicale efficace,
- d'une capacité d'écoute intérieure,
- de références culturelles organisées dans le temps et l'espace,
- d'une expérience de musicien dans des pratiques amateurs.
- d'une sensibilité ouverte et curieuse,

Horaires hebdomadaires :

Sur le temps scolaire (dans l'emploi du temps de l'élève au collège) :

- 1 heures de culture musicale avec un professeur de l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh
- 1 heure de pratique collective vocale avec le professeur de musique du collège,
- 1 h de pratique collective instrumentale

Hors temps scolaire :

- 1 partielle d'orchestre à l'EMDTKB
- 1 cours de technique instrumentale en collectif avec l'enseignant spécialisé de l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh
- 2 mini-stages et 3 répétitions de grand orchestre par an

Exemples de projets proposés :

- Se produire en concert au sein de l'orchestre des jeunes du Kreiz Breizh
- Rencontres et créations avec chef d'orchestre et compositeurs invités
- Rencontre d'orchestres similaires
- Concerts
- Assister à des concerts à travers l'école du spectateur

